



**SEABB**

Syndicat d'Eau et d'Assainissement  
Béarn Bigorre

80, avenue Lasbordes - 64420 SOUMOULOU | T 05 59 04 13 72 | F 05 59 04 66 05

## Compte Rendu de la Réunion Syndicale du 10/03/2020 à 18h30 à LEMBEYE

**Date de la Convocation** : 03/03/2020

L'an deux mille vingt, le dix mars à 18h30 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LEMBEYE, après convocation légale, sous la présidence de LAGRAVE Paul, Vice Président  
M LASSEGUES Hubert, Président quitte la séance

**Etaient Présents** : BARDIN, CANTOUNET, PERSONNE, TRUCO, CAZABAN-CARRAZE, THIOU-LOCHET, TEULE, DUBERTRAND, POUTS, PALAZO, AGNES, SANSOT, VIGNEAU, LAGRAVE, LASSEGUES, DIEU, THEAS-LABAN, MOURA, PATACQ, MONDAT, JOUCLA, MARQUEZ, LAFITTE, HURBAIN, CAILLABET, COSTE, PEBAYLE, JANTRON, DESSERRE, ARGEL, SCHNEIDER, ROMAO, BEGUE, LOUSTAU, CAPDEVIELLE, PRAT, REISCH, CARPENTIER-CHAMPROUX, SOUQUET, LAGAHE, COURADES, CAPDEVIELLE, LARRAZABAL, PERE, PECARRERE, LAHONDA, BLANCHAIS, PAULIEN, TREPEU, CAMPARDON, PEYRE.

**Absents et excusés** : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 51

Nombre de voix en exercice : 85

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 50

## Ordre du jour

### **Toutes compétences**

- Vote du compte administratif 2019 du SEABB (délibérations 01\_2020\_03/ 02\_2020\_03/ 03\_2020\_03/ 04\_2020\_03)
- Approbation du compte de gestion 2019 de M. le Trésorier pour le SEABB (délibérations 05\_2020\_03/06\_2020\_03/ 07\_2020\_03/ 08\_2020\_03)
- Préalable au vote du BP 2020 : affectation des résultats (09\_2020\_02/10\_2020\_03/11\_2020\_03/12\_2020\_03), clés de répartition (12B\_2020\_02), travaux et études 2020, subventions, amortissements (13\_2020\_03/14\_2020\_03) dette, subvention eau vive (15\_2019\_02) et délibérations correspondantes
- PV d'intégration de Lembeye et PV pour départ de Labatmale et saint Vincent : Principe (16\_2020\_03/17\_2020\_03)
- Vote du BP 2019 (délibérations 18\_2020\_03/ 19\_2020\_03/20\_2020\_03/21\_2020\_03)
- Archivage : adhésion au service de l'APGL : archivage de Soumoulou, Lembeye et Montaner (22\_2020\_03)

### **Compétence AEP**

- Réalisation du PGSSE avec le SMNEP et le SIAEPLGL : groupement de commande. Demande d'aide financière auprès de l'AEAG, le CD64 et le CD65 (23\_2020\_03)
- Règlement de service AEP revu de manière à respecter les évolutions réglementaires et à homogénéiser les pratiques suite à la fusion (24\_2020\_03)
- Avenant au contrat d'affermage de Crouseilles avec Véolia : dates de reversements, dates de facturation, formule de révision des prix revue par rapport aux indices (25\_2020\_03)
- Avenant au contrat d'affermage de Montaner avec SATEG : dates de reversements, dates de facturation, formule de révision des prix revue par rapport aux indices (26\_2020\_03)
- Avenant au contrat d'affermage de Lembeye et les Enclaves avec SATEG : dates de reversements, dates de facturation, formule de révision des prix revue par rapport aux indices (27\_2020\_03)
- Avenant au contrat d'affermage de l'ex SMEAVO : dates de reversements, dates de facturation, formule de révision des prix revue par rapport aux indices (28\_2020\_03)
- Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA
- Etat des travaux et études en cours

### **Compétence Assainissement Collectif : collecte**

- Règlement de service AC revu de manière à respecter les évolutions réglementaires et à homogénéiser les pratiques suite aux adhésions (29\_2020\_03)
- Reprise de la convention d'autorisation de passage pour accès à l'ancienne station d'épuration (30\_2020\_03)
- Achat complémentaire de la parcelle correspondante à l'emprise de la nouvelle STEP de Lembeye : talus (31\_2020\_03)
- Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA
- Etat des travaux et études en cours

### **Compétence ANC**

- Etats des travaux et études en cours

### **Questions diverses**

- Point la création du nouveau siège du SEABB

# TOUTES COMPETENCES

Vote du compte administratif 2019 du SEABB

Délibérations 01\_2020\_03/ 02\_2020\_03/ 03\_2020\_03/ 04\_2020\_03

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

FONCTIONNEMENT				
	ANC	Collecte	AEP	Général
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE 2018</b>	43 106,03 €	507 215,88 €	778 448,01 €	6 901,54 €
<i>Part affectée à l'investissement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>TOTAL DEPENSES 2019</i>	217 948,92 €	1 357 306,57 €	1 606 506,66 €	319 971,59 €
<i>TOTAL RECETTES 2019</i>	247 660,77 €	1 363 596,64 €	1 595 713,38 €	317 533,23 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	29 711,85 €	6 290,07 €	-10 793,28 €	-2 438,36 €
<b>RESULTAT REEL DE CLOTURE DE 2019</b>	72 817,88 €	513 505,95 €	767 654,73 €	4 463,18 €
	RF002	RF002		RF 002

INVESTISSEMENT				
	ANC	Collecte	AEP	Général
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE 2018 en tenant compte des restes à réaliser</b>	125 501,86 €	346 744,73 €	-298 870,48 €	1 143,85 €
<i>TOTAL DEPENSES 2019</i>	152,50 €	3 168 039,18 €	903 198,14 €	0,00 €
<i>TOTAL RECETTES 2019</i>	3 614,84 €	3 539 049,42 €	1 554 982,23 €	0,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	3 462,34 €	371 010,24 €	651 784,09 €	0,00 €
<b>RESULTAT REEL DE CLOTURE DE 2019</b>	128 964,20 €	717 754,97 €	352 913,61 €	1 143,85 €
	RI001	RI 001	RI001	RI 001
<b>Restes à réaliser Dépenses Investt</b>	0,00 €	1 689 500,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €
<b>Restes à réaliser Recettes Investt</b>	0,00 €	1 276 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE 2019 en tenant compte des restes à réaliser</b>	128 964,20 €	304 254,97 €	-747 086,39 €	1 143,85 €
			RI 1068	

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT				
	ANC	Collecte	AEP	Général
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE 2018 (8mois) en tenant compte des restes à réaliser</b>	168 607,89 €	853 960,61 €	479 577,53 €	8 045,39 €
<i>Part affectée à l'investissement en 2018 (8mois)</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>TOTAL DEPENSES 2019</i>	218 101,42 €	4 525 345,75 €	2 509 704,80 €	319 971,59 €
<i>TOTAL RECETTES 2019</i>	251 275,61 €	4 902 646,06 €	3 150 695,61 €	317 533,23 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	33 174,19 €	377 300,31 €	640 990,81 €	-2 438,36 €
<b>RESULTAT REEL DE CLOTURE DE 2019</b>	201 782,08 €	1 231 260,92 €	1 120 568,34 €	5 607,03 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE 2019 en tenant compte des restes à réaliser</b>	201 782,08 €	817 760,92 €	20 568,34 €	5 607,03 €
			RF 002	

## Approbation du compte de gestion 2019 de M. le Trésorier pour le SEABB

Délibérations 05\_2020\_03/06\_2020\_03/ 07\_2020\_03/ 08\_2020\_03

Les comptes de gestions sont en tous points identiques aux comptes administratifs

### Pour chacun des budgets:

Le Président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière de Pontacq à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

**Vote :** le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## Préalable au vote du BP 2020 : affectation des résultats

Délibérations 09\_2020\_02/10\_2020\_03/10B\_2020\_03/11\_2020\_03/12\_2020\_03)

Affectation du résultat SEABB_budget				
	ANC	Collecte	AEP	Général
RF 002	72 817,88 €	513 505,95 €	20 568,34 €	4 463,18 €
778	35 296,79 €	230 033,66 €		
DF 002				
RI 001	128 964,20 €	717 754,97 €	852 913,61 €	1 143,85 €
DI 001				
DI1068		120 245,57 €		
RI 1068	2 692,58 €		747 086,39 €	

  

<b>SEABB:</b> excédent invtt morlaas : 2963,62	<b>SEABB:</b> Déficit investissement Lembeye	<b>SEABB:</b> excédent lembeye fonctionnement
<b>SEABB:</b> lembeye 32333,17+morlaas 18% : 2963,62 résultats	<b>SEABB:</b> résultat SEABB 725042	

- Clés de répartition

Délibération 12B\_2020\_02

Clés de répartition			
Dépenses de fonctionnement			
BG	clés		
	ANC	Collecte	Eau Potable
011	0,2	0,2	0,6
66	0,2	0,2	0,6
012	0,26	0,23	0,51
65	0,02	0,25	0,73

  

Recettes de fonctionnement			
BG	clés		
	ANC	Collecte	Eau Potable
7087	0,2	0,2	0,6
761	0,2	0,2	0,6
7788	0,2	0,2	0,6
013	0,26	0,23	0,51

• Travaux et études 2020 – Subvention et emprunts

PROGRAMMES 2020 sans les RAR												
n° op	intitulé	RAR 2018	2020	RAR subv CD	Subv CD	RAR AR AEAG	AR AEAG	RAR Subv AEAG	Subv AEAG	Recettes des communes	EMPRUNTS	Fonds propres
4581-1000	Opération pour compte de tiers : pluvial Pontacq	41 000,00	0,00							41 000 €		0 €
2315 - 10	Test inspection Vidéo (lotisseurs et autres (pontacq et autres compléments)		4 000,00									4 000 €
2315-38	caméra pour SMEAVO (pontacq et autres compléments)		10 000,00									10 000 €
2315-59	Espoy-chemin de Larrecq		5 000,00									5 000 €
2315-74	Transit Livron Nousty lot1	6 000,00										
2315-75	Réhabilitation de réseau		3 000,00			45 000,00		85 000,00				
2315-76	Petits travaux d'investissements nécessaires à l'exploitation	29 000,00	26 000,00									55 000 €
2315-79	Transit Livron Nousty lot2	3 500,00										
2315-80	Transit Livron Nousty lot3	30 000,00										
2315-81	station d'épuration de Pontacq	565 000,00			20 000,00							
2315-83	station d'épuration d'Ibos	85 000,00	965 000,00									550 000 €
2315-84	Marché à bons de commandes 2018-2022	20 000,00	144 000,00									164 000 €
2315-85	Réhabilitation du réseau complémentaire							10 000,00				
2315-86	Travaux reconstruction du réseau de PONTACQ TC1-2-3	900 000,00	0,00		100 000,00				150 000,00			0 €
2315-87	Assistance pour étude avenants DSP et prestation de service	10 000,00	0,00						100 000,00			0 €
2315-88	Solde opération Lembeye STEP		40 000,00						170 000,00			0 €
2315-89	Solde opération lembeye réhab		100 000,00									
2315-90	Travaux lembeye - Rue Joseph Peyré		260 000,00									
2315-91	Nouveau marché à bons de commandes		170 000,00									160 000 €
	<b>TOTAL COLLECTE (HT)</b>	<b>1 689 500 €</b>	<b>1 727 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>540 000 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>41 000 €</b>	<b>1 250 000 €</b>	<b>958 000 €</b>
2315-828	déplacement et petits aménagements SATEG sur devis (réservoirs, divers)	20 000,00	30 000,00									50 000 €
2315-op 834	marché à bon de commandes 2018-2022 y compris à rajouter dans les réflexions les réflexions de chaussées payées à part sur devis	100 000,00	50 000,00									100 000 €
2315-838	Réhabilitation des réservoirs : Pontacq (210000)/ Espoy (144000)/Ibos (70000)/Soumoulou (58000)/Ger (80000)/Maire (150000)/Monassut (280000)/Beleix (345000)/ Simacourbe (280000) / Ponson Debat (150000) / Montaner (155000) / lembeye (430 000)		500 000,00									200 000 €
2315-839	amélioration de la télégestion		40 000,00									40 000 €
2315-840	amélioration de la qualité de l'eau : chloration		80 000,00									30 000 €
2315-841	étude pour avenant DSP	10 000,00	0,00									10 000 €
2315-842	Avenue des Moulins à Ousse	20 000,00	0,00									20 000 €
2315-844	Renouvellement de réseau programme 2019 - 2020 : EX SMEAVO : Soumoulou : rue de la devèze / Rte de Barzun à Pontacq suppression de la canalisation et reprise des branchements / Lieu dit maillet à Pontacq : suppression de l'antenne en diamètre 63/ Rond Point du Méridien à IBOS) EX SIAEPVBM : secteur Anoye et Gerderest renou AC	590 000,00	330 000,00									320 000 €
2313-845	locaux SEABB	315 000,00	600 000,00									215 000 €
2315_846	Renou AEP pontacq en même temps que les travaux d'assainissement	45 000,00	245 000,00									190 000 €
2315-847	sécurisation des réservoirs		80 000,00									80 000 €
2315_848	Etanchéité des réservoirs		150 000,00									50 000 €
2315_849	Renouvellement AEP Espoy Secteur Castetnau		200 000,00									100 000 €
2315_850	PGSSE		50 000,00									50 000 €
	<b>TOTAL EAU POTABLE (TTC)</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>2 355 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>1 455 000 €</b>
		<b>3 416 500 €</b>	<b>3 455 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>960 000 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>41 000 €</b>	<b>1 250 000 €</b>	<b>958 000 €</b>

Utilisateur:  
à revoir mais estimatif

SEABB:  
pourrait être fait à moindre cout hors marché global

- Dette

EAU POTABLE 447					
Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)					
Prévoir transfert emprunt à St Vincent+Labatmale + prêt pour construction siège					
Année	Capital	Remb Capital	Remb interets	Total annuité	Capital restant du
2020	1 839 963,39	191 117,29	75 013,77	266 131,06	1 648 846,09
2021	1 648 846,09	199 122,19	67 009,00	266 131,19	1 449 723,91
2022	1 449 723,91	194 123,30	58 657,65	252 780,95	1 255 600,63
2023	1 255 600,63	182 143,22	50 824,70	232 967,92	1 073 457,42
2024	1 073 457,42	134 802,86	43 272,29	178 075,15	938 654,57
2025	938 654,57	140 382,96	37 692,18	178 075,14	798 271,62
2026	798 271,62	142 772,75	31 872,88	174 645,63	655 498,87
2027	655 498,87	148 755,80	25 889,81	174 645,61	506 743,07
2028	506 743,07	116 980,86	19 658,02	136 638,88	389 762,21
2029	389 762,21	58 492,27	15 170,11	73 662,38	331 269,94
2030	331 269,94	60 978,10	12 684,28	73 662,38	270 291,84
2031	270 291,84	58 613,82	10 085,94	68 699,76	211 678,02
2032	211 678,02	45 870,96	7 939,50	53 810,46	165 807,06
2033	165 807,06	42 144,66	6 063,29	48 207,95	123 662,40
2034	123 662,40	23 183,75	4 756,45	27 940,20	100 478,65
2035	100 478,65	24 083,34	3 856,89	27 940,23	76 395,31
2036	76 395,31	23 735,19	2 915,28	26 650,47	52 660,12
2037	52 660,12	24 668,45	1 982,02	26 650,47	27 991,67
2038	27 991,67	25 646,30	1 004,49	26 650,79	2 345,37
2039	2 345,37	2 345,38	9,74	2 355,12	0,00
<b>Total</b>		<b>1 839 963,45</b>	<b>476 358,29</b>	<b>2 316 321,74</b>	

## COLLECTE DES EAUX USEES 437

## Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

1641

Année	Capital	Remb Capital	Remb Intérêts	total annuite	capital restant du
2020	5 299 073,03	566 265,37	112 271,44	678 536,81	4 732 807,66
2021	4 732 807,66	197 005,65	109 098,22	306 103,87	4 535 802,01
2022	4 535 802,01	203 021,18	108 096,94	311 118,12	4 332 780,83
2023	4 383 873,83	225 803,81	108 126,18	333 929,99	4 158 070,02
2024	4 158 070,02	245 426,36	95 933,71	341 360,07	3 912 643,66
2025	3 912 643,66	252 180,98	88 603,00	340 783,98	3 660 462,68
2026	3 660 462,68	226 382,82	81 335,29	307 718,11	3 434 079,86
2027	3 434 079,86	232 789,79	74 352,29	307 142,08	3 201 290,07
2028	3 201 290,07	192 457,49	67 102,37	259 559,86	3 008 832,58
2029	3 008 832,58	197 229,26	61 754,76	258 984,02	2 811 603,32
2030	2 811 603,32	202 191,73	56 216,05	258 407,78	2 609 411,59
2031	2 609 411,59	207 353,36	50 478,39	257 831,75	2 402 058,23
2032	2 402 058,23	212 723,23	44 532,49	257 255,72	2 189 335,00
2033	2 189 335,00	191 543,87	38 593,22	230 137,09	1 997 791,13
2034	1 997 791,13	157 549,07	34 856,18	192 405,25	1 840 242,06
2035	1 840 242,06	145 573,40	31 667,84	177 241,24	1 694 668,66
2036	1 694 668,66	136 929,38	28 695,09	165 624,47	1 557 739,27
2037	1 557 739,27	139 266,66	25 965,54	165 232,20	1 418 472,59
2038	1 418 472,59	133 433,26	23 175,72	156 608,98	1 285 039,33
2039	1 285 039,33	120 914,99	20 827,18	141 742,17	1 164 124,34
2040	1 164 124,34	122 608,22	18 742,37	141 350,59	1 041 516,12
2041	1 041 516,12	124 331,90	16 625,71	140 957,61	917 184,22
2042	917 184,22	112 163,64	14 519,07	126 682,71	805 020,58
2043	805 020,58	109 117,48	12 545,80	121 663,28	695 903,12
2044	695 903,12	75 360,89	10 715,19	86 076,08	620 542,23
2045	620 542,23	56 989,01	9 590,90	66 579,91	563 553,22
2046	563 553,22	57 599,05	8 588,58	66 187,63	505 954,17
2047	505 954,17	58 221,21	7 574,14	65 795,35	447 732,96
2048	447 732,96	58 855,70	6 547,35	65 403,05	388 877,26
2049	388 877,26	34 502,26	5 630,46	40 132,72	354 375,00
2050	354 375,00	26 250,00	5 197,77	31 447,77	328 125,00
<b>Sous-total</b>		<b>5 022 041,02</b>	<b>1 377 959,24</b>	<b>6 400 000,26</b>	<b>62 616 038,77</b>

1678

Année	Capital		Intérêts		Capital restant
2020	32 456,73	8 493,33	0,00	8 493,33	23 963,40
2021	23 963,40	8 493,33	0,00	8 493,33	15 470,07
2022	15 470,07	8 493,43	0,00	8 493,43	6 976,64
2023	6 976,64	4 428,64	0,00	4 428,64	2 548,00
2024	2 548,00	2 548,00	0,00	2 548,00	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>32 456,73</b>	<b>32 456,73</b>	<b>32 456,73</b>	<b>32 456,73</b>

<b>Total</b>		<b>5 054 497,75</b>	<b>1 410 415,97</b>	<b>6 432 456,99</b>	<b>62 648 495,50</b>
--------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

- Amortissements durées et sorties de l'inventaire

Délibérations 13\_2020\_03/14\_2020\_03/13B\_2020\_03/14B\_2020\_03

## Révision des durées d'amortissement

Durée amortissements eau potable : délibération 13_2020_03		
Type	ancienne durée amortissement	nouvelle durée amortissement
Réseaux	40/60	60
Réservoirs et batiments	30/60	40
Etudes et diag	10/60	10
Durée amortissement Assainissement collectif : délibération 14_2020_03		
Type	ancienne durée amortissement	nouvelle durée amortissement
Réseaux	60	60
STEP et bâtiments	30	40
réhabilitation de réseau	30	40
Etudes diag	10	10

### Budget Collecte : délibération 13B\_2020\_03

M. le Président explique que depuis plusieurs années, le syndicat procède au renouvellement des réseaux et ouvrages.

Du point de vue comptable, ces biens renouvelés ne sont pas entièrement amortis, mais étant remplacés, leur valeur comptable doit être sortie de l'inventaire du SEABB pour un montant de 147 259€

Le Président propose à l'assemblée que l'écriture comptable concernant la sortie d'inventaire soit prévue au budget 2020

**OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

ACCEPTE : de prévoir au budget 2020 l'écriture concernant la sortie d'inventaires des biens renouvelés pour un montant de 147 259€

### Budget Collecte : délibération 14B\_2020\_03

M. le Président explique que depuis plusieurs années, le syndicat procède au renouvellement des réseaux et ouvrages.

Du point de vue comptable, ces biens renouvelés ne sont pas entièrement amortis, mais étant remplacés, leur valeur comptable doit être sortie de l'inventaire du SEABB pour un montant de 236 693€

Le Président propose à l'assemblée que l'écriture comptable concernant la sortie d'inventaire soit prévue au budget 2020

**OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

ACCEPTE : de prévoir au budget 2020 l'écriture concernant la sortie d'inventaires des biens renouvelés pour un montant de 236 693€

## Subvention eau vive

### Délibération 15\_2019\_02

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical que depuis 2011, le Syndicat verse une subvention unique annuelle d'un montant de 500€ en 2011, 750 € en 2012, 500€ de 2013 à 2019.

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'ils souhaitent en 2020 mener de nouvelles actions pour permettre un accès à l'eau potable.

Cette association nous a sollicités à nouveau pour obtenir une subvention financière forfaitaire et Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de bien vouloir lui verser une somme de 800€ pour ce projet.

**OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention unique d'un montant de 800€ pour l'année 2020 à l'association EAU VIVE.

## PV d'intégration de Lembeye et PV pour départ de Labatmale et saint Vincent : Principe

### Délibération 16\_2020\_03/17\_2020\_03

#### LEMBEYE :

La commune de Lembeye adhère au SEABB pour l'assainissement collectif depuis le 01/01/2020.

Il convient de rédiger un PV pour son intégration au SEABB.

Ce PV est en cours de calage avec les trésoreries de Lembeye et de Pontacq

#### Saint Vincent et Labatmale via la communauté de communes du Pays de Nay :

La CCPN a intégré les communes de Saint Vincent et Labatmale depuis le 01/01/2020.

Il convient de rédiger un PV pour leur départ du SEABB.

Ce PV est en cours de calage avec les trésoreries de Nay et de Pontacq.

La CCPN récupérera une partie des emprunts, des amortissements et du résultats.

La clé de répartition proposée est la suivante.

	Labatmale et saint Vincent	SEABB total
Linéaire de réseau (km)	30	1058
		3%

Délibération

## SYNTHESE DU BP 2020

## FONCTIONNEMENT

Chapitres	ANC	clé	Collecte	clé	AEP	clé	Général
011 Charges à caractère général	161 540,00	20%	410 330,00	20%	370 745,00	60%	10 000,00
012 Charges de personnel	0,00	26%	0,00	23%	0,00	51%	331 100,00
65 Autres charges de gestion courante	98 000,00	2%	90 000,00	25%	0,00	73%	50 000,00
66 charges financières	0,00		112 272,00		85 014,00		0,00
67 Charges exceptionnelles	48 589,00		244 693,00		147 759,00		1 408,00
042 Dotation aux amortissements et provision	0,00		576 398,00		453 896,00		0,00
022 dépenses imprévues	19 860,00		15 000,00		17 670,00		0,00
023 Virement pour section investissement	50 343,00		497 704,00		92 437,00		3 056,00
<b>TOTAL DEPENSES 2019</b>	<b>378 332,00 €</b>		<b>1 946 397,00 €</b>		<b>1 167 521,00 €</b>		<b>395 564,00 €</b>
002 Excédent	72 818,00		513 506,00		20 568,00		4 464,00
013 Remboursement sur rémunération du personnel	0,00	26%	0,00	23%	0,00	51%	10 000,00
70 Vente de produits	118 000,00		852 000,00		1 059 779,00		381 100,00
74 Subventions d'exploitation	0,00		15 000,00		0,00		0,00
75 autres produits de gestion courante	103 628,00		98 157,00		11 500,00		0,00
76 Produits de participations	0,00		0,00		200,00		0,00
77 Produits exceptionnels	83 886,00	20%	250 034,00	20%	0,00	60%	0,00
042 Quote part des subv invest	0,00		217 700,00		75 126,00		0,00
<b>TOTAL RECETTES 2019</b>	<b>378 332,00 €</b>		<b>1 946 397,00 €</b>		<b>1 167 173,00 €</b>		<b>395 564,00 €</b>

## INVESTISSEMENT

Chapitres	ANC	clé	Collecte	clé	AEP	clé	Général
001 Déficit et Investissement	0,00		120 246,00		0,00		0,00
013 regul anc	48 589,00		0,00		0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00		574 760,00		191 118,00		0,00
21 Immobilisation corporelles	15 000,00		35 000,00		12 000,00		4 200,00
23 Immobilisations en cours	157 000,00		3 375 500,00		3 455 000,00		0,00
020 dépenses imprévues	10 000,00		80 344,00		60 000,00		0,00
045 Dépenses pour compte de 1/3	0,00		41 000,00		0,00		0,00
040 Subventions d'investissement	0,00		217 700,00		75 474,00		0,00
041 Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES 2019</b>	<b>230 589,00 €</b>		<b>4 444 550,00 €</b>		<b>3 793 592,00 €</b>		<b>4 200,00 €</b>
001 Excédent	128 964,00		717 755,00		352 914,00		1 144,00
10 Apports, dotations et réserves	2 693,00		0,00		747 086,00		0,00
13 Subventions	48 589,00		1 080 000,00		0,00		0,00
16 Emprunt	0,00		1 295 000,00		2 000 000,00		0,00
23 Immobilisations en cours	0,00		236 693,00		147 259,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00
045 Recettes pour compte de tiers	0,00		41 000,00		0,00		0,00
040 Amortissements	0,00		576 398,00		453 896,00		0,00
021 Virement section fonctionnement	50 343,00		497 704,00		92 437,00		3 056,00
<b>TOTAL RECETTES 2019</b>	<b>230 589,00 €</b>		<b>4 444 550,00 €</b>		<b>3 793 592,00 €</b>		<b>4 200,00 €</b>

**Archivage : adhésion au service de l'APGL : archivage de Soumoulou, Lembeye et Montaner**

**Délibération 22\_2020\_03**

*Le Président expose à l'organe délibérant de la collectivité que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation Archives à l'ensemble des collectivités des Pyrénées-Atlantiques.*

*Trois types de prestations sont proposées : le classement intégral des archives de la collectivité (mission 1) ; la formation du personnel et le suivi du classement des archives (mission 2) ; la mise à jour du classement (mission 3).*

*Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette prestation,*

*L'organe délibérant,*

**- DÉCIDE** *d'adhérer à compter du 10/03/2020 à la prestation Archives du Pôle Missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,*

**- AUTORISE** *le Président à signer la convention et la demande d'intervention proposées en annexe.*

# COMPETENCE EAU POTABLE

Réalisation du PGSSE avec le SMNEP et le SIAEPLGL : groupement de commande. Demande d'aide financière auprès de l'AEAG, le CD64 et le CD65

## **Délibération 23\_2020\_03**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Syndicat souhaite réaliser son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) conformément à sa programmation pluriannuelle de travaux.

Il informe le comité que le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP) et le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre (SEABB) souhaitent également réaliser leurs PGSSE. Le SMNEP est le producteur d'eau potable unique pour le SEABB et pour le SELGL, qui assurent quant à eux la distribution de l'eau potable. Pour être pertinents et durables, les PGSSE à réaliser sur ces 3 collectivités doivent prendre en compte les contraintes amont et aval, et définir des objectifs communs.

Monsieur le Président indique dans ce cadre qu'il serait opportun de recourir à un groupement de commande la réalisation des PGSSE sur ces 3 collectivités, l'objectif étant :

- D'établir des PGSSE concordants à l'échelle de territoires interdépendants ;
- De coordonner une réflexion globale sur une période ciblée ;
- D'obtenir les meilleures conditions économiques possibles.

Il reprend les principes de la procédure du « groupement de commandes », en application des articles 2113-6 et suivants du Code de la commande publique applicable au 1<sup>er</sup> avril 2019. Il indique que dans le cadre de cette procédure, une convention constitutive du groupement de commandes doit être mise en place ; celle-ci précise les modalités de fonctionnement du groupement.

Un projet de convention a ainsi été rédigé en collaboration avec le SMNEP et le SEABB.

Le Président précise que, dans le cadre de ce projet :

- Le coordonnateur du groupement serait le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP) ;
- Un marché unique serait signé et notifié par le coordonnateur qui se chargerait de son suivi et de son exécution pour l'ensemble des membres du groupement ;
- La désignation de l'attributaire du marché sera réalisée par une commission d'appel d'offre spécialement élue pour ce projet, dont :
  - le président sera le représentant du coordonnateur ;
  - 2 représentants titulaires et 2 suppléants seront désignés par chaque membre du groupement, parmi les membres de leurs assemblées délibérantes ;
  - La désignation des représentants sera prévue au plus tard au lancement de la consultation des entreprises.

Le Président invite l'Assemblée à prendre connaissance du projet de convention ci-annexé et à se prononcer.

**Où l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la convention, ci-annexée, constitutive du groupement de commandes entre le SMNEP, Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre et le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léas, pour la réalisation des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

**DECIDE** que le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau sera coordonnateur du groupement.

**PRECISE** que la Commission d'analyse des offres du groupement sera composée de deux représentants titulaires et deux suppléants de chaque membre du groupement, qui seront désignés ultérieurement

**SOLLICITE** les aides financières auprès de l'AEAG, le Conseil Départemental du 64 et le conseil départemental du 65

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à faire les démarches nécessaires à son exécution

## **Le planning PGSSE est le suivant :**

- Mars 2020 : délibération pour engager la démarche et groupement de commande avec LGL et SMNEP car nous le lançons ensemble.
- Juin 2020 : consultation AMO avec cahier des charges prêt
- Fin juillet 2020 : remise des offres
- 15/10/2020 : candidat retenu
- 01/01/2022 soit un an avant la fin d'une partie de nos DSP le PGSSE est terminé. 15 mois d'étude. Nous aurons donc un PGSSE pour la consultation de la DSP

**Règlement de service AEP revu de manière à respecter les évolutions réglementaires et à homogénéiser les pratiques suite à la fusion**

**Délibération 24\_2020\_03**

M. le Président explique à l'assemblée que la gestion du service est assurée dans le cadre de plusieurs contrats de délégation de service public, fruit de l'historique de chaque périmètre :

- Ex SMEAVO à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2026, confié à la société SATEG,
- Ex Vic Bilh (Lembeye et Enclaves) à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Montaner à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Crouseilles à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société VEOLIA Eau.

A chacun de ces contrats est annexé un règlement de service eau potable différent et certaines clauses ne sont plus en accord avec la réglementation en vigueur. Il est important de les lisser en rédigeant un règlement de service identique à chaque contrat et pour chaque abonné du SEABB.

Monsieur le Président explique que ce règlement a été présenté aux délégataires et réalisé avec notre Assistant à Maitrise d'ouvrage 2AE.

**OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- **APPROUVE** le règlement eau potable ci joint.
- **DECIDE** qu'il sera diffusé à tous les nouveaux abonnés du service par courrier, qu'il sera envoyé dans toutes les communes et qu'il sera disponible sur le site internet du SEABB.

**Avenant n°1 au contrat d'affermage de Crouseilles avec Véolia : dates de reversements, dates de facturation, formule de révision des prix revue par rapport aux indices**

**Délibération 25\_2020\_03**

M. le Président explique à l'assemblée que la gestion du service est assurée dans le cadre de plusieurs contrats de délégation de service public, fruit de l'historique de chaque périmètre :

- Ex SMEAVO à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2026, confié à la société SATEG,
- Ex Vic Bilh (Lembeye et Enclaves) à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Montaner à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Crouseilles à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société VEOLIA Eau.

Les clauses des contrats présentent des différences importantes. Le SEABB souhaite, dans l'objectif de tendre vers une égalité de traitement des usagers réaliser une harmonisation de certaines clauses des contrats portant sur :

- Les dates de relevé des compteurs, de facturation et de reversement de la part collectivité,
- L'actualisation des tarifs,
- Les règlements de service applicables.

Il convient de plus d'intégrer aux différents contrats les modifications des conventions de fourniture d'eau en gros telles qu'elles résultent des modifications de périmètre et apportées par la collectivité.

L'économie générale des contrats et leur échéance ne sont pas modifiées.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant ci annexé.

**OÛI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 ci annexé avec VEOLIA pour le secteur de Crouseilles

**Avenant n°2 au contrat d'affermage de Montaner avec SATEG : dates de reversements, dates de facturation, formule de révision des prix revue par rapport aux indices**

**Délibération 26\_2020\_03**

M. le Président explique à l'assemblée que la gestion du service est assurée dans le cadre de plusieurs contrats de délégation de service public, fruit de l'historique de chaque périmètre :

- Ex SMEAVO à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2026, confié à la société SATEG,
- Ex Vic Bilh (Lembeye et Enclaves) à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Montaner à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Crouseilles à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société VEOLIA Eau.

Les clauses des contrats présentent des différences importantes. Le SEABB souhaite, dans l'objectif de tendre vers une égalité de traitement des usagers réaliser une harmonisation de certaines clauses des contrats portant sur :

- Les dates de relevé des compteurs, de facturation et de reversement de la part collectivité,
- L'actualisation des tarifs,
- Les règlements de service applicables.

Il convient de plus d'intégrer aux différents contrats les modifications des conventions de fourniture d'eau en gros telles qu'elles résultent des modifications de périmètre et apportées par la collectivité.

L'économie générale des contrats et leur échéance ne sont pas modifiées.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant ci annexé.

**OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- AUTORISE le Président à signer l'avenant 2 ci annexé avec la SATEG pour le secteur de Montaner

**Avenant n°1 au contrat d'affermage de Lembeye et les Enclaves avec SATEG : dates de reversements, dates de facturation, formule de révision des prix revue par rapport aux indices**

**Délibération 27\_2020\_03**

M. le Président explique à l'assemblée que la gestion du service est assurée dans le cadre de plusieurs contrats de délégation de service public, fruit de l'historique de chaque périmètre :

- Ex SMEAVO à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2026, confié à la société SATEG,
- Ex Vic Bilh (Lembeye et Enclaves) à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Montaner à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Crouseilles à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société VEOLIA Eau.

Les clauses des contrats présentent des différences importantes. Le SEABB souhaite, dans l'objectif de tendre vers une égalité de traitement des usagers réaliser une harmonisation de certaines clauses des contrats portant sur :

- Les dates de relevé des compteurs, de facturation et de reversement de la part collectivité,
- L'actualisation des tarifs,
- Les règlements de service applicables.

Il convient de plus d'intégrer aux différents contrats les modifications des conventions de fourniture d'eau en gros telles qu'elles résultent des modifications de périmètre et apportées par la collectivité.

L'économie générale des contrats et leur échéance ne sont pas modifiées.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant ci annexé.

**OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 ci annexé avec la SATEG pour le secteur de Lembeye et des Enclaves

**Avenant n°3 au contrat d'affermage de l'ex SMEAVO : dates de reversements, dates de facturation, formule de révision des prix revue par rapport aux indices**

**Délibération 28\_2020\_03**

M. le Président explique à l'assemblée que la gestion du service est assurée dans le cadre de plusieurs contrats de délégation de service public, fruit de l'historique de chaque périmètre :

- Ex SMEAVO à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2026, confié à la société SATEG,
- Ex Vic Bilh (Lembeye et Enclaves) à effet du 01/01/2017 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Montaner à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société SATEG,
- Ex Crouseilles à effet du 01/01/2011 et à échéance du 31/12/2022, confié à la société VEOLIA Eau.

Les clauses des contrats présentent des différences importantes. Le SEABB souhaite, dans l'objectif de tendre vers une égalité de traitement des usagers réaliser une harmonisation de certaines clauses des contrats portant sur :

- Les dates de relevé des compteurs, de facturation et de reversement de la part collectivité,
- L'actualisation des tarifs,
- Les règlements de service applicables.

Il convient de plus d'intégrer aux différents contrats les modifications des conventions de fourniture d'eau en gros telles qu'elles résultent des modifications de périmètre et apportées par la collectivité.

L'économie générale des contrats et leur échéance ne sont pas modifiées.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant ci annexé.

**OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- AUTORISE le Président à signer l'avenant 3 ci annexé avec la SATEG pour le secteur de l'Ex SMEAVO

## Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA

Aucune au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre

## Etat des travaux et études en cours

- **Op 846 : MOE SETMO : 8250€HT**

Travaux BAYOL/CEGETP :

Tranche optionnelle 4 : 41 640.80€HT

Tranche optionnelle 5 : 66 043.00€HT

Tranche optionnelle 6 : 106 870.60€HT

Les tranches optionnelles sont affermies au fur et à mesure des travaux sur l'assainissement collectif (restructuration du réseau)

La tranche optionnelle 4 : renouvellement Pontacq Henri IV Nord Avenue du Béarn et chemin de l'étoile est en cours.

Nous avons également réalisé l'extension du réseau dans la voie nouvelle qui dessert le collège et les futurs projets d'urbanisation.

- **Op 844 : Programme 2020 : MOE : SETMO 23 579.00€€HT – Travaux BAYOL : 855 221.35€HT**

- Soumoulou Rue de la Devèze RD218

- Pontacq Avenue Henri IV (RD 640)

- LIVRON/BARZUN Haut de Livron et Barzun

- IBOS Route de Pau (RD817) – Rue de la Barraque – Rue Mayne Lanne

- Anoye chemin d'Abère à Simacourbe (RD207)

- Gerderest – Chemin d'Abère

- Pontacq Avenue Henri IV (RD 640) : travaux en cours : démarrage par les antennes

- Anoye chemin d'Abère à Simacourbe (RD207) : démarrage prévu cette semaine

- IBOS Route de Pau (RD817) – Rue de la Barraque – Rue Mayne Lanne : Chantier en cours de préparation : il reste une autorisation de passage à obtenir

## Etude sur la convergence des contrats d'affermage

En cours avec 2AE

**Il faut que nous prévoyions l'inventaire contradictoire. Qualitatif et quantitatif. Il sera suivi d'un PV : à faire en interne**

- Juin 2021 : consultation AMO en ayant l'inventaire des biens du service à jour
- Octobre 2021 désignation de l'AMO
- Mars 2022 : Consultations DSP
- Mai 2022 : remise des offres
- Septembre 2022 : attributaire

# COMPETENCE ASSAINISSEMENT

**Règlement de service AC revu de manière à respecter les évolutions réglementaires et à homogénéiser les pratiques suite aux adhésions**

## **Délibération 29\_2020\_03**

Ce règlement de service n'est finalement pas près. Il reste des modifications à apporter et des échanges avec le fermier. Nous vous le proposerons au prochain conseil syndical.

**Reprise de la convention d'autorisation de passage pour accès à l'ancienne station d'épuration**

## **Délibération 30\_2020\_03**

Monsieur Le Président rappelle, l'arrêté inter préfectoral N° 64-2019-11-18-007 du 18 novembre 2019 portant modification du périmètre et des statuts du SEABB, dont adhésion de la Commune de Lembeye au SEABB pour la partie Collecte au 1er janvier 2020.

Pour permettre l'accès à la station d'épuration, la commune de Lembeye avait créé et aménagé sur les parcelles C 420 et C421 appartenant aux Consorts LASSERE un chemin goudronné.

La commune de LEMBEYE a à compter du 1er juillet 2009, signé une convention de passage avec les Consorts LASSERRE moyennant une redevance de 100€ par mois révisable chaque année au 1er octobre en fonction de l'indice départemental des fermages (indice de base 30/09/2010 120.90€).

Le Président informe l'assemblée que dans le cas de fusion ou de transfert de compétence, toutes les conventions et contrats sont transférés, il propose toutefois de délibérer sur cette convention.

**Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le comité syndical**

**ACCEPTE** : Que cette convention soit transférée au SEABB

**AUTORISE** : Le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires y compris au paiement de la redevance mensuelle.

**Achat complémentaire de la parcelle correspondante à l'emprise de la nouvelle STEP de Lembeye : talus**

## **Délibération 31\_2020\_03**

Le Président explique au comité syndical que la commune de Lembeye a en date du 10 juillet 2016, obtenu une promesse de vente concernant l'acquisition de surfaces complémentaires de parties de terrains contigus à la parcelle C782 sur laquelle a été implantée la nouvelle station d'épuration de Lembeye.

La promesse de vente a été signée par Mme MARCHAND Bernardine et Mme MARCHAND Maryse, Mme MARCHAND étant décédé et Mme MARCHAND Maryse étant sa seule héritière, il n'y a pas lieu de solliciter une nouvelle promesse de vente

Cela concerne sur l'emprise des parcelles C122 123 124 ET C 785

- Environ 200m2 à l'extrémité Nord Est de la parcelle C 782
- Environ 1000m2 représentant une bande de cinq mètres tout le long de la limite Est de la parcelle C 782

La surface définitive sera calculée au vu du document d'arpentage à réaliser.

La promesse de vente a été signée pour une vente à 1€ le M2

**INVITÉ A SE PRONONCER SUR CETTE QUESTION ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL,**

- **DECIDE** : d'acquiescer à Mme MARCHAND Maryse la surface supplémentaire nécessaire à la station d'épuration de Lembeye soit environ 1200M2 au prix de 1€ le M2
- **AUTORISE** : le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition

**Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA**

Assainissement				
Op 83	SPS pour la STEP d'IBOS	2CS	2 491.00€ HT	24/02/2020

## Etat des travaux et études en cours

### Etudes :

#### Contrôles des branchements :

Contrôles de branchements au réseau de collecte sur PONTACQ, LAMARQUE PONTACQ et IBOS :  
76 dossiers de réhabilitation des raccordements au réseau EU ont été déposés.  
Sans compter les mises en conformités réalisées sans demande de subvention.

**REF 120 64 2636 : 23 dossiers - AP de 2018 :** Récap : 20 dossiers terminés

**REF 120 64 2577 : 20 dossiers – AP de 2019 :** Récap : 4 dossiers terminés

**REF 120 64 0529 : 17 dossiers – AP de 2019 :** Récap : 3 dossiers terminés

**REF 120 64 2577 : 6 dossiers -AP de 2019 : (dans le cadre du dossier de subvention Pontacq) :** Récap : 2 dossiers terminés

Les contrôles sont quasiment terminés sur la tranche Marquenave qui correspond à la 2<sup>nd</sup>e tranche de réhabilitation de restructuration du réseau sur la commune de Pontacq (démarrage prévu aout/septembre 2020).

#### Op83 : STEP d'IBOS :

La maîtrise d'œuvre a été attribuée à HEA pour un montant de 44 066€HT incluant les études topographiques et les études géotechniques.

Une réunion a été réalisée avec la police de l'Eau, l'AEAG et le CD64 le 10/09/2019.

Le DCE est en cours.

Planning actualisé

- 06/04/2020 : remise des offres
- analyse des offres – auditions – négociation – analyses finale – CAO – Mise au point du marché
- Fin mai 2020: choix de l'entreprise
- Mi-Juin 2020 : notification du marché
- OS et préparation du chantier courant Juin et Juillet
- Septembre 2020 : Démarrage des travaux
- Avril 2021 : Mise en service
- Réception des travaux : au plus tard septembre 2021

### **Plan de financement de l'extension et la réhabilitation de la STEP d'IBOS**

	Montant	Total
BOAMP MOE	90,00 €	90,00 €
MOE y compris études de sol	43 530,00 €	43 530,00 €
Marché de travaux	900 000,00 €	900 000,00 €
SPS	5 000,00 €	5 000,00 €
Tests de réception	1 000,00 €	1 000,00 €
Achats de terrain et frais d'actes	10 000,00 €	10 000,00 €
Electricité	30 000,00 €	30 000,00 €
Imprévus 5%)		49 481,00 €
		1 039 101,00 €
		1 050 000,00 €

	Montant des travaux	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
Organisme ou collectivité apportant une aide financière	HT		
Agence de l'eau Adour Garonne	1 050 000,00 €	30%	315 000,00 €
Conseil départemental 65		10%	105 000,00 €
Emprunt banque des territoires			500 000,00 €
Fonds propres			130 000,00 €

## Etude sur la convergence des contrats d'affermage

### **En cours avec 2AE**

- Juin 2020 : choix du mode de gestion : il nous faut absolument délibérer à ce moment-là.
- Juillet 2020 : consultation AMO en ayant l'inventaire des biens du service à jour (Prévoir d'avoir l'inventaire à jour d'ici là) : faire effectuer cette prestation qui doit être suivie d'un PV contradictoire avec la SATEG. Le but est qu'ils aient au moins un an pour réaliser les travaux qui sont prévus au contrat d'affermage et que nous ayons un inventaire à jour.
- Octobre 2020 désignation de l'AMO
- Mars 2021 : Consultations DSP
- Mai 2021 : remise des offres
- Septembre 2021 : attributaire

### Travaux :

- **Lot2 : Poste de relevage et suppression de la STEP de Livron : BAYOL/SAUR : 170 643.00€HT**
- Lot 3 : attribué au groupement HASTOY SAUR pour un montant de : 503 685.70€HT€/ PSE1 : désodorisation : 27 100€HT / PSE2 : Dégrilleur automatique : 12 900€HT**
- Réceptionné le 2 juillet 2019, reste quelques réserves

- **STEP de PONTACQ :**  
**Maitrise d'œuvre de la STEP de PONTACQ attribuée à HEA : 97 700€HT**  
**Travaux de la STEP de PONTACQ attribuée à SAUR/HASTOY/BAYOL : 2 881 817.51€HT**  
**Subvention AEAG : 870 000€**  
**Subvention CD64 : 0**  
**Subvention CD65 : 87 000€**

Les travaux ont démarré depuis février 2019 :

La STEP est en fonctionnement depuis le 20 janvier 2020

- La STEP est raccordée au réseau de collecte EU
- La vanne du DO des Moulins est 100% ouverte pour envoyer l'ensemble du débit collecté vers la nouvelle STEP
- Poste de relevage asservi sur consigne de niveau
- La STEP fonctionne correctement depuis plusieurs jours à sa capacité hydraulique maximum de temps de pluie : 202 m<sup>3</sup>/h et 4400 m<sup>3</sup>/j / recirculation à 150 % > 6000 m<sup>3</sup>/j)
- Tamisage asservi au poste de relevage
- Passage de l'effluent par bassin anaérobie/aération/dégazeur/clarificateur/filtre tertiaire
- Concentration des boues de recirculation mesurée à 7 g/l
- Aération asservie à la sonde O<sub>2</sub> / (mode redox et mode mixte sur sonde O<sub>2</sub>/Redox semaine 12)
- Recirculation asservie au débit (cadence/durée)
- Supervision en fonctionnement
- File eau industrielle en service
- Essai polymère réalisé avec SNF semaine 10 – Rapport à transmettre
- Mise en service file déshydratation prévue 11
- File déphosphatation à mettre en service semaine 12
- Bilan d'autosurveillance lancé par SAUR le 09/03 via les préleveurs en place
- L'entretien, le réglage et le fonctionnement des installations sont à la charge de la SAUR qui en assume la responsabilité durant la totalité de la période de mise au point et de mise en régime (2 mois)
- Passage en mode observation prévue le 23 mars sous réserve de la mise en service des files déphosphatation, déshydratation, de l'asservissement de l'aération en mode mixte, de la résolution de la problématique bruit, de la réalisation des essais de levage, de la mise en place des éléments de sécurité (caillebotis et garde-corps) et de la fourniture des DOE



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Le 3<sup>ième</sup> contrôle de fonctionnement est terminé sur Hours, Lucgarier, Gomer, Aast, Livron, Barzun, Espoey, Soumoulou .

Il sont en cours sur Limendous et Ouillon

Nous allons prévoir les réunions de démarrage sur Sanson lion – Peyrelongue et Lalongue

Pour 2020 il est prévu :

	<b>Non Conformes</b> <b>33,75</b>	<b>Conformes</b> <b>16,88</b>	
<b>1 Soumoulou terminés</b>	3	9	<b>12</b>
<b>2 Limendous (149 faits)</b>	68	144	<b>212</b>
<b>3 Samson Lion</b>	18	10	<b>28</b>
<b>4 Peyrelongue</b>	31	31	<b>62</b>
<b>5 Lalongue</b>	36	32	<b>68</b>
<b>6 Lourenties</b>	42	127	<b>169</b>
<b>7 Ponson Dessus</b>	43	81	<b>124</b>
<b>1 Espéchède</b>	38	31	<b>69</b>
<b>2 Ouillon (96 faits)</b>	77	128	<b>205</b>
<b>3 Bétracq</b>	19	8	<b>27</b>
<b>4 Crouzeilles</b>	45	14	<b>59</b>
<b>5 Montpezat</b>	21	17	<b>38</b>
<b>6 Bédeille</b>	50	40	<b>90</b>
<b>7 Pontacq</b>	82	126	<b>208</b>

- Réhabilitations 2<sup>nd</sup> programme 2<sup>nde</sup> phase : diverses communes

2<sup>nde</sup> tranche de 33 réhabilitations, nous avons obtenu l'autorisation de démarrer les travaux le 8 février 2019.

<u>COMMUNES</u>	<u>NOMBRES PREVU</u>	<u>NOMBRE REALISE CHIFFRES</u> <u>AU 16/07</u>
GER	23	11
PONTACQ	1	1
NOUSTY, HOURS, LIMENDOUS, LOURENTIES, PONSON-DESSUS	9	5

• **Dossiers ANC neuf :**

TOTAL Ex SMEAVO	CU	PC	Réhab	Réhab Subv	Contrôle
2018	125	62	18	50	89
2019	143	103	28	1	75
2020	19	17	3	0	13
TOTAL Ex Lembeye	CU	PC	Réhab	Réhab Subv	Contrôle
2019 (depuis 01/09/2019)	5	4	7	0	5
2020	6	2	6	0	0
TOTAL Ex Morlàas	CU	PC	Réhab	Réhab Subv	Contrôle
2020	1	9	0	0	3
TOTAL	CU	PC	Réhab	Réhab Subv	Contrôle
2019	148	107	35	1	80
2020	26	28	9	0	16
TOTAL DOSSIERS depuis 01/01/2019	174	135	44	1	96

## QUESTIONS DIVERSES

### **Point sur la création du siège social du SEABB**

Le PC a été déposé à la mairie de Soumoulou le 05/12/2019 : n° PC 064 526 19 P0015

Planning prévisionnel :

- 16/03/2020 : Remise PRO
- 23/03/20 : mise en ligne du DCE
- 14/04/20 : remise des offres
- 27/04/20 : remise de l'analyse des offres
- 07/05/20 : signature des marchés
- Début juin 2020 : début du chantier
- Avril 2021 : livraison

### **Convention de refacturation de la partie eau pluviale du marché restructuration du réseau de collecte des eaux usées de la commune de PONTACQ**

#### **Délibération 32\_2020\_03**

La TO 3 concerne des travaux d'eaux pluviales qui vont être payés par le SEABB car réalisés dans le cadre du marché mais refacturés à la commune de PONTACQ car la compétence eau pluviale est de leur compétence. Délibération pour acter cette convention de refacturation